



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 14851

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les résultats des élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées du département de l'Yonne. Il le prie de bien vouloir lui indiquer les différents éléments objectifs permettant d'évaluer le niveau des performances des élèves de ce département, relativement à l'ensemble du territoire national. Il souhaite disposer, en particulier, des statistiques relatives au brevet des collèges, au baccalauréat ainsi qu'aux diplômes de l'enseignement technique.

Texte de la réponse

Les résultats au diplôme national du brevet des collèges des élèves fréquentant des établissements de l'Yonne sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la France. Alors qu'en 2007, cet écart n'était que d'un point, celui-ci est désormais de presque 7 points. Cet écart s'est donc accru sur les dernières années. Les taux de réussite des élèves fréquentant des établissements scolaires ou préparant le baccalauréat par apprentissage dans l'Yonne quel que soit le type de baccalauréat général, technologique ou professionnel sont légèrement inférieurs sur les dernières années à ceux de la moyenne française. Les écarts sont cependant beaucoup moins importants que pour le DNB et varient selon les années de moins d'un point (2009, 2010) à un peu moins de trois points en 2012. Entre 2004 et 2008, ils ont été supérieurs à ceux de la France entière. Pour les examens professionnels, sur les cinq dernières années dont les résultats sont connus, les résultats au CAP des candidats fréquentant des établissements de l'Yonne sont légèrement inférieurs à ceux de la France entière (-2,8 points en 2011, -1,3 en 2010) ainsi qu'au BEP (-5,3 points en 2011, -2,4 points en 2010).

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14851

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 32

Réponse publiée au JO le : [14 mai 2013](#), page 5137